



Parc national  
Banff

# Camping dans le secteur de Banff

2023



Camping principal du Lac-Two Jack

Also available in English

S. Martin



Parcs  
Canada

Parks  
Canada

Canada



Emplacement équipé



oTENTik



Terrain de caravanning du Mont-Tunnel

## Pendant votre séjour dans le parc...

Pour obtenir des renseignements sur les activités à faire pendant votre séjour, consultez les guides suivants en ligne à l'adresse [parcs.canada.gc.ca/depliants-banff](http://parcs.canada.gc.ca/depliants-banff) ou passez en prendre un exemplaire à l'un des centres d'accueil de Parcs Canada.



## Camping d'hiver

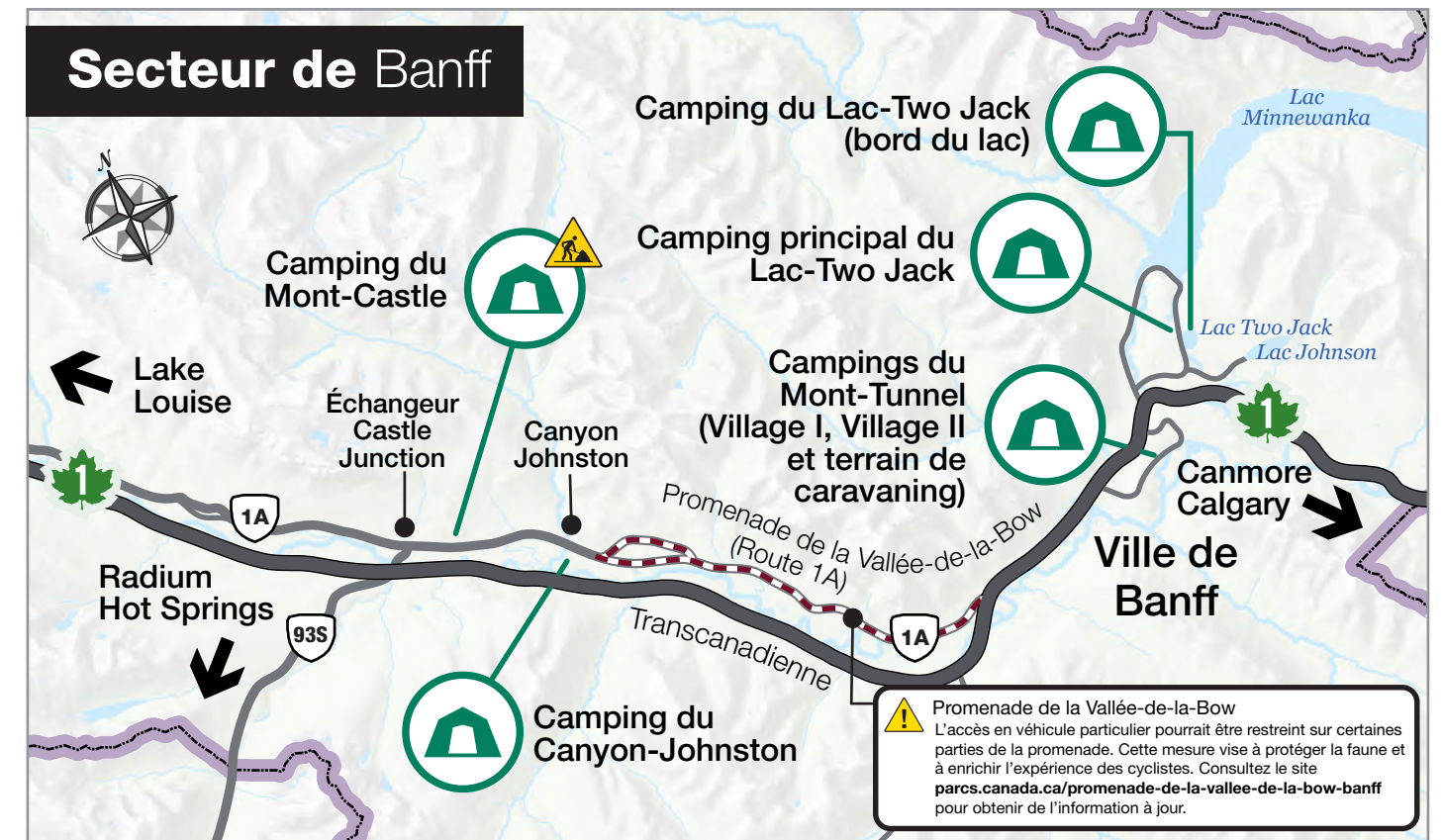
Vous êtes à la recherche d'une nouvelle expérience? Le camping du Mont-Tunnel (Village II) est ouvert à l'année. Installez-y votre VR ou votre tente et profitez du parc pendant qu'il est endormi sous une couche de neige fraîche. Tout près, le terrain de caravanning du Mont-Tunnel est un carrefour pour le ski de fond, le vélo à pneus surdimensionnés, la raquette et la marche. Ici et là dans le parc, les sentiers de prédilection des randonneurs d'été deviennent une destination féérique de pins enneigés et de montagnes coiffées de blanc qui vous convient à l'exploration.

Consultez le site [parcs.canada.ca/hiver-banff](http://parcs.canada.ca/hiver-banff) ou rendez-vous au centre d'accueil de Banff pour vous renseigner sur les possibilités d'activités hivernales.



AV Wakefield

## Secteur de Banff



### Réservation d'emplacements

Il est fortement recommandé de réserver votre emplacement dans les campings du secteur de Banff. En été, ils sont souvent complets. Réservez un emplacement sur le site [reservation.pc.gc.ca](http://reservation.pc.gc.ca) ou composez sans frais le **1-877-737-3783 (1-877-RESERVE)**.

### Dates d'ouverture

Les dates d'ouverture varient d'un camping à l'autre; elles sont indiquées sur le site Web [parcs.canada.ca/camping-banff](http://parcs.canada.ca/camping-banff) et à la page 4 du présent guide. Le camping d'été commence au début mai, et tous les campings sont ouverts à la fin juin. C'est de juin à septembre que la demande est la plus forte.

### Votre laissez-passer pour le camping

Pour faire du camping dans le parc national Banff, vous devez vous procurer les permis suivants :

- **Laissez-passer de parc national** – Vous pouvez vous le procurer au poste d'entrée Est du parc, à un centre d'accueil de Parcs Canada et aux postes d'accueil des campings. Vous pouvez aussi l'acheter en ligne à l'adresse [banfflakelouise.com](http://banfflakelouise.com) (en anglais seulement).
- **Permis de camping** – En vente en ligne ([reservation.pc.gc.ca](http://reservation.pc.gc.ca)), par téléphone (**1-877-RESERVE**) et aux postes d'accueil des campings. À votre arrivée, inscrivez-vous au poste d'accueil du camping.
- **Permis de feu de camp** – Si vous souhaitez allumer un feu, vous pouvez acheter votre permis au moment de la réservation ou le demander au poste d'accueil de votre camping. Consultez le site [parcs.canada.ca/feu-banff](http://parcs.canada.ca/feu-banff) pour obtenir de l'information sur les incendies et les interdictions de feux.

### Encore plus de possibilités

Pendant les mois d'été, Parcs Canada exploite 14 campings dans l'avant-pays du parc national Banff, pour un total de 2 462 emplacements. Outre les sept campings mentionnés dans le présent guide, le parc vous offre diverses options dans le secteur de Lake Louise, y compris près du village de Lake Louise et le long de la magnifique promenade des Glaciers. Consultez le site [parcs.canada.ca/camping-banff](http://parcs.canada.ca/camping-banff) pour en savoir plus.

### Camping dans l'arrière-pays

Si vous souhaitez camper dans l'arrière-pays, consultez le site [parcs.canada.ca/banff-arrierepays](http://parcs.canada.ca/banff-arrierepays) pour obtenir des renseignements et réserver un emplacement. Le parc compte de nombreux campings pour randonneurs. Vous devez vous procurer un permis d'accès à l'arrière-pays et un laissez-passer de parc national.

Campings	Dates d'ouverture	Électricité, égout, eau	Électricité	Poste de vidange	Toilettes à chasse d'eau	Douches	Foyers	Abri-cuisine	Eau potable	Emplacements équipés	oTENTiks	Réservations acceptées	Interprétation	Accès universel	Nbre d'empl.
Mont Tunnel (Village I)	11 mai-2 oct.											✓	✓	✓	618
Mont Tunnel (Village II)	Ouvert à l'année oTENTiks 11 mai-9 oct.											✓	✓	✓	209
Mont Tunnel (caravanes)	11 mai-2 oct.											✓	✓	✓	322
Lac Two Jack (principal)	22 juin-5 sept.											✓			380
Lac Two Jack (bord du lac)	11 mai-2 oct. oTENTiks 11 mai-2 oct.											✓			74
Canyon Johnston	25 mai-25 sept.											✓	✓	✓	132
Mont Castle	À déterminer														43

Le camping est fermé en raison de travaux de construction.  
 Obtenez de l'information à jour et renseignez-vous sur les dates d'ouverture en consultant le site [parcs.canada.ca/camping-banff](http://parcs.canada.ca/camping-banff).

## 132 emplacements

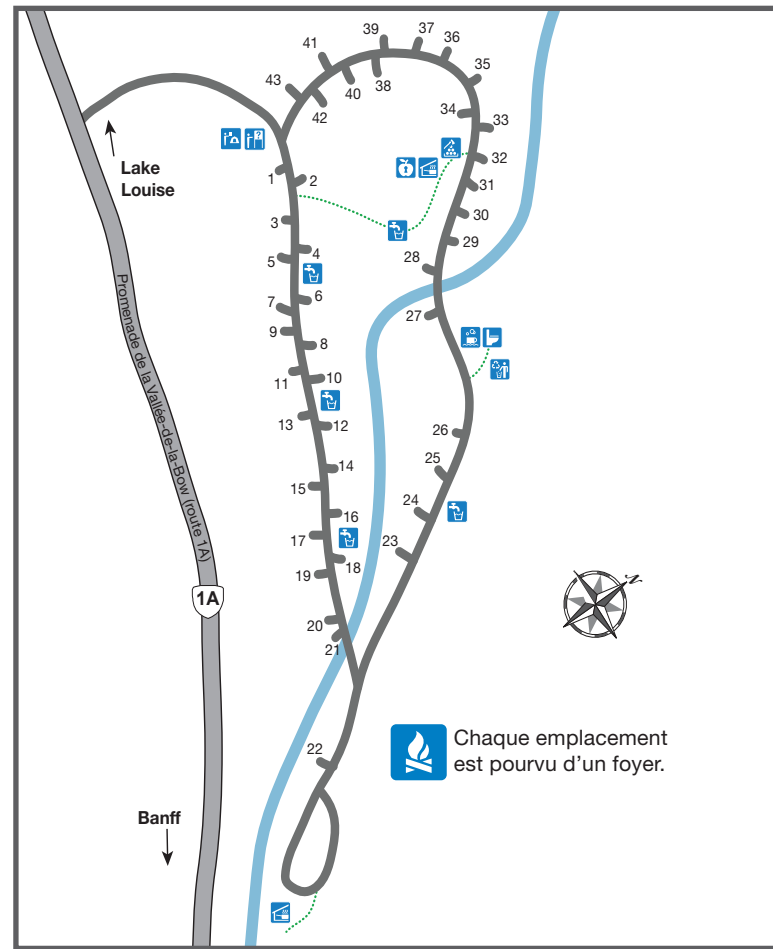
[reservation.pc.gc.ca](http://reservation.pc.gc.ca)

Situé à seulement 25 km de Banff, ce camping représente un bon choix pour les visiteurs à la recherche d'une expérience authentique dans un cadre rustique. Les emplacements peuvent accueillir des tentes et de petits VR (jusqu'à 8,2 m). Le camping se trouve dans un endroit central, le long de la promenade de la Vallée-de-la-Bow (route 1A), de sorte que les campeurs ont accès au populaire sentier du Canyon-Johnston. Pendant les mois d'été, ils peuvent emprunter les autobus Roam pour se rendre à Banff.

## Activités d'interprétation en soirée

Joignez-vous aux interprètes du parc pour entendre des récits et des faits intéressants sur le patrimoine naturel et culturel du parc national Banff. Toutes les activités s'adressent aussi bien aux enfants qu'aux adultes! Le coût est compris dans les droits d'entrée. Les activités sont animées en anglais seulement. Un synopsis en français vous sera remis sur place.  
 Lieu : **Théâtre intérieur de la Tanière-de-l'Ours**, dans le camping du Canyon-Johnston  
 Rendez-vous au poste d'accueil du camping ou sur le site [parcs.canada.ca/interpretation-banff](http://parcs.canada.ca/interpretation-banff) pour obtenir de plus amples renseignements.

## Camping du Mont-Castle

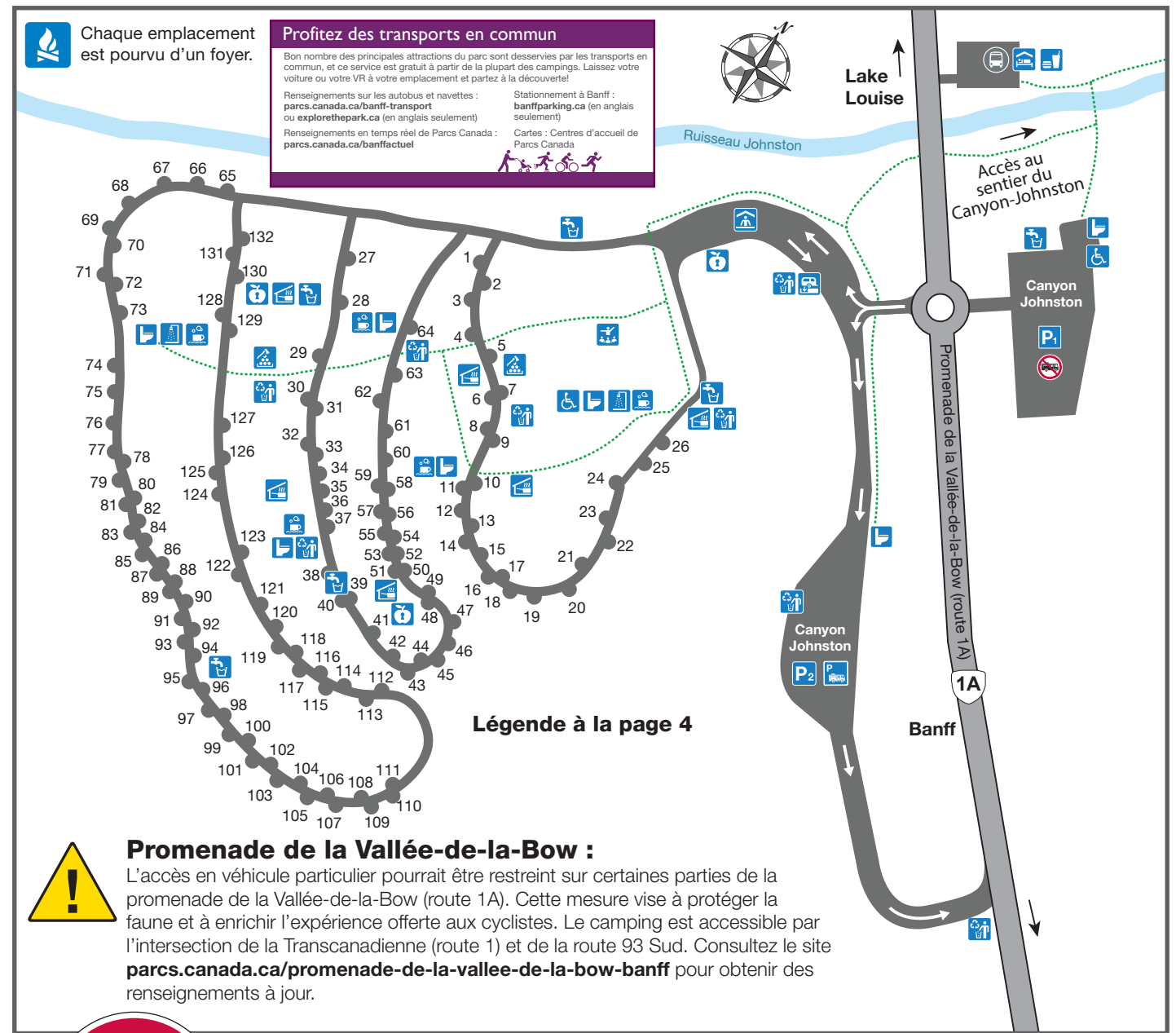


## 43 emplacements



Ce petit camping rustique sans service propose une expérience intime dans une jolie forêt le long de la promenade de la Vallée-de-la-Bow (route 1A). Situé à seulement 32 km de Banff, il convient aux tentes et aux VR de petite dimension (jusqu'à 7,3 m), et il se trouve à proximité de diverses attractions, comme les chutes Silverton et le canyon Johnston. Tous les emplacements sont attribués selon l'ordre d'arrivée des campeurs. Inscrivez-vous vous-même à votre arrivée. Pour payer, inscrivez vos données de carte de crédit ou apportez le montant exact en argent comptant.

- Poste d'accueil
- Auto-inscription
- Babillard
- Tentes
- VR
- Roulottes
- Stationnement
- Toilettes
- Douches
- Abri-cuisine
- Eau potable
- Évier à vaisselle
- Casiers à provisions
- Poste de recyclage/poubelles
- Bois à brûler
- Poste de vidange
- Accès universel
- Théâtre
- Hébergement
- Casse-croûte
- Arrêt d'autobus Roam
- VR interdits
- Sentier



**Promenade de la Vallée-de-la-Bow :**  
 L'accès en véhicule particulier pourrait être restreint sur certaines parties de la promenade de la Vallée-de-la-Bow (route 1A). Cette mesure vise à protéger la faune et à enrichir l'expérience offerte aux cyclistes. Le camping est accessible par l'intersection de la Transcanadienne (route 1) et de la route 93 Sud. Consultez le site [parcs.canada.ca/promenade-de-la-vallee-de-la-bow-banff](http://parcs.canada.ca/promenade-de-la-vallee-de-la-bow-banff) pour obtenir des renseignements à jour.



**La nourriture humaine tue la faune.**



**Il est interdit de laisser traîner des ordures.**

# Camping du Lac-Two Jack (bord du lac)

Situé non loin du lac Minnewanka, à 10 km de Banff, ce camping rustique sans service, l'un des plus fréquentés du parc, est niché dans un endroit enchanteur en bordure du lac Two Jack. Il convient parfaitement aux tentes et aux petits VR (jusqu'à 8,2 m). Vous y trouverez des emplacements au bord du lac et 10 oTENTiks qui donnent sur les montagnes. Le lac est accessible pour les loisirs nautiques non motorisés.

**74 emplacements**



[reservation.pc.gc.ca](http://reservation.pc.gc.ca)

**Chaque emplacement est pourvu d'un foyer.**

**Profitez des transports en commun**  
 Bon nombre des principales attractions du parc sont desservies par les transports en commun, et ce service est gratuit à partir de la plupart des campings. Laissez votre voiture ou votre VR à votre emplacement et partez à la découverte!  
 Renseignements sur les autobus et navettes : [parcs.canada.ca/banff-transport](http://parcs.canada.ca/banff-transport) ou [explorethepark.ca](http://explorethepark.ca) (en anglais seulement)  
 Renseignements en temps réel de Parcs Canada : [parcs.canada.ca/banffactuel](http://parcs.canada.ca/banffactuel)  
 Stationnement à Banff : [banffparking.ca](http://banffparking.ca) (en anglais seulement)  
 Cartes : Centres d'accueil de Parcs Canada

**Vous pouvez prévenir la propagation des espèces aquatiques envahissantes**  
 Les espèces aquatiques envahissantes sont des plantes, des animaux et des maladies non indigènes qui menacent le lac Two Jack et d'autres écosystèmes d'eau douce. Parcs Canada redouble d'effort pour protéger les eaux du parc contre les espèces nuisibles, y compris les moules envahissantes et le tournis des truites.  
 Vous devez obligatoirement NETTOYER, VIDER et FAIRE SÉCHER votre embarcation et votre matériel de loisirs nautiques avant d'entrer dans un lac ou une rivière du parc. Consultez le site [parcs.canada.ca/banff-nettoyez-videz-sechez](http://parcs.canada.ca/banff-nettoyez-videz-sechez) pour en savoir plus sur les permis et les espèces aquatiques envahissantes.

**Légende à la page 7**

# Camping principal du Lac-Two Jack

**380 emplacements**



[reservation.pc.gc.ca](http://reservation.pc.gc.ca)

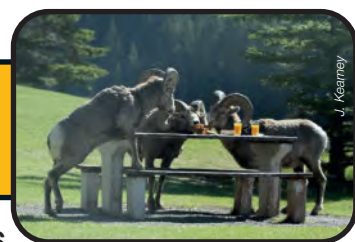
Les visiteurs qui séjournent dans ce camping rustique sans service vivent une expérience authentique dans un cadre isolé. Le camping se trouve à 10 km de Banff et près de diverses attractions, dont le lac Minnewanka. Les emplacements offrent de jolies vues et peuvent accueillir des tentes et des VR d'au plus 7,3 m. Il y a aussi des emplacements équipés.

**Emplacements équipés**  
 Vous ne voulez pas avoir à organiser tout le matériel nécessaire pour votre voyage de camping? Pas de problème! Le camping principal du Lac-Two Jack est pourvu d'emplacements équipés : la tente et les accessoires nécessaires sont fournis sur place. Il vous suffit d'apporter votre esprit d'aventure et vos effets personnels, y compris un sac de couchage, une batterie de cuisine, de la vaisselle et de la nourriture.  
 Consultez le site [parcs.canada.ca/banff-equipe](http://parcs.canada.ca/banff-equipe) pour en savoir plus.

Les emplacements des boucles numérotées en rouge sont pourvus de foyers.

**Profitez des transports en commun**  
 Bon nombre des principales attractions du parc sont desservies par les transports en commun, et ce service est gratuit à partir de la plupart des campings. Laissez votre voiture ou votre VR à votre emplacement et partez à la découverte!  
 Renseignements sur les autobus et navettes : [parcs.canada.ca/banff-transport](http://parcs.canada.ca/banff-transport) ou [explorethepark.ca](http://explorethepark.ca) (en anglais seulement)  
 Renseignements en temps réel de Parcs Canada : [parcs.canada.ca/banffactuel](http://parcs.canada.ca/banffactuel)  
 Stationnement à Banff : [banffparking.ca](http://banffparking.ca) (en anglais seulement)  
 Cartes : Centres d'accueil de Parcs Canada

Poste d'accueil	oTENTik	Abri-cuisine	Poste de recyclage
Tentes	Emplacement équipé	Casiers à provisions	Bois à brûler
VR	Toilettes	Poubelles	Poste de vidange
Roulottes	Évier à vaisselle	Poste de recyclage/poubelles	Arrêt d'autobus Roam
Sentier	Eau potable		



**Ne laissez jamais de nourriture sans surveillance.**



**Déposez vos déchets au bon endroit.**

# Camping du Mont-Tunnel (Village II)

Situé à seulement 2,5 km de Banff, ce camping est idéal pour les campeurs qui souhaitent avoir une prise électrique sans les autres services ou qui ont besoin d'espace (certains emplacements conviennent aux caravanes de 12 m et plus). Il se trouve à proximité des attractions locales; vous y trouverez 21 oTENTiKs trois saisons et des emplacements pour tentes et VR qui sont ouverts à longueur d'année. Les campeurs ont accès à des panoramas de montagnes, à un service de transport en commun à l'année jusqu'à la ville et à des sentiers pour la randonnée et le vélo.

## Activités d'interprétation en soirée

Joignez-vous aux interprètes du parc pour entendre des récits et des faits intéressants sur le patrimoine naturel et culturel du parc national Banff. Toutes les activités s'adressent aussi bien aux enfants qu'aux adultes! Le coût est compris dans les droits d'entrée. Les activités sont animées en anglais seulement. Un synopsis en français vous sera remis sur place.

Lieu : **Théâtre intérieur de la Tanière-du-Loup**, dans le camping du Mont-Tunnel (Village II)

Rendez-vous au poste d'accueil du camping ou sur le site [parcs.canada.ca/interpretation-banff](http://parcs.canada.ca/interpretation-banff) pour obtenir de plus amples renseignements.

**209 emplacements**



[reservation.pc.gc.ca](http://reservation.pc.gc.ca)

**322 emplacements**



[reservation.pc.gc.ca](http://reservation.pc.gc.ca)

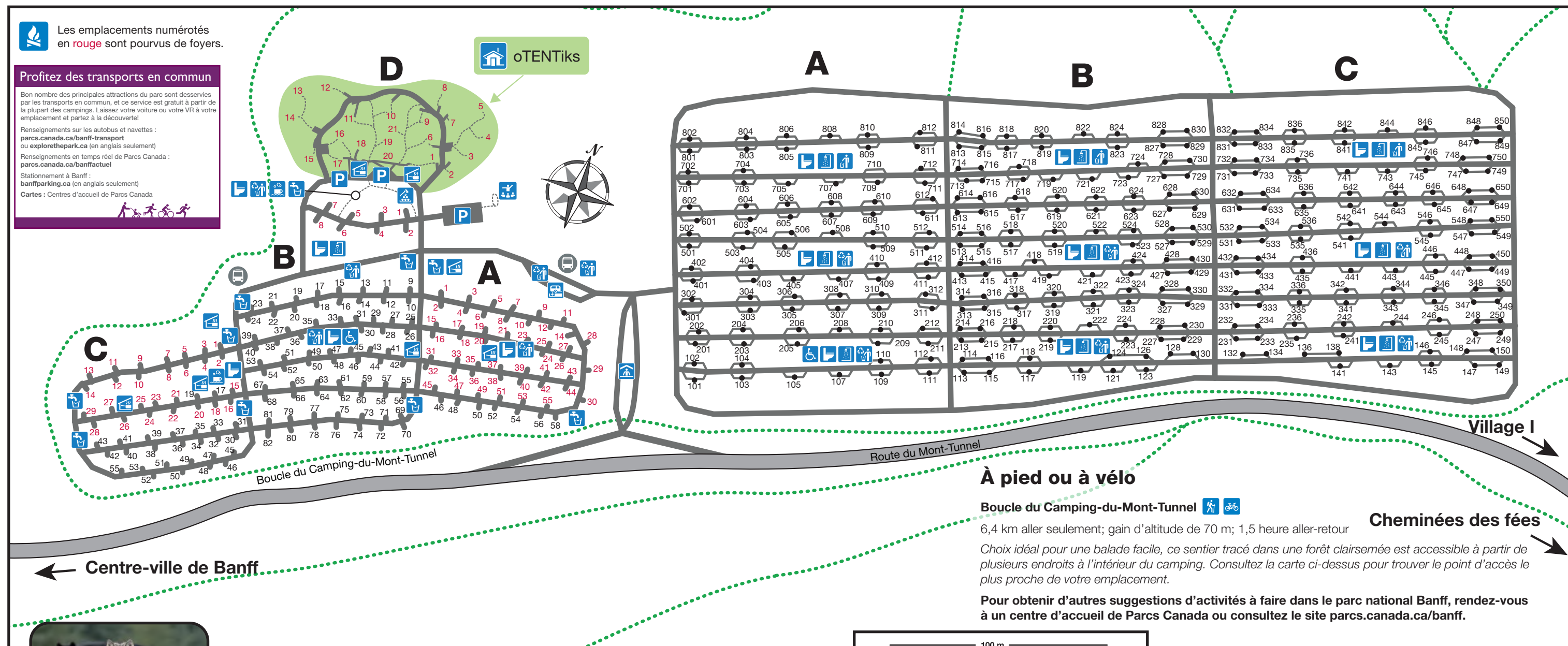
# Terrain de caravanning du Mont-Tunnel

Ce camping, qui se trouve à 2,5 km de Banff, est réservé aux roulettes et aux grosses caravanes (certains emplacements peuvent accueillir des VR de 15 m et plus). Les emplacements, simples ou doubles, offrent un raccordement triple pour des services complets. Profitez des vues sur les montagnes, des sentiers de randonnée et de vélo ainsi que d'un service de transport en commun jusqu'en ville.

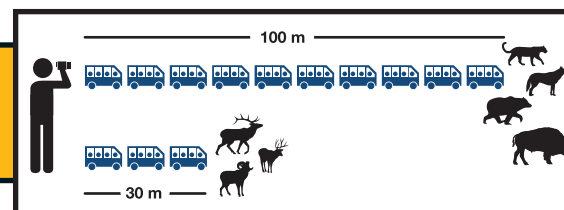
- Poste d'accueil
- Tentes
- VR
- Roulottes
- oTENTiK
- Toilettes
- Douches
- Abri-cuisine
- Évier à vaisselle
- Poste de recyclage/poubelles
- Eau potable
- Bois à brûler
- Poste de vidange
- Stationnement
- Théâtre
- Accès universel
- Arrêt d'autobus Roam
- Sentier

## À la recherche d'activités amusantes en soirée?

Venez participer à une activité d'interprétation au **théâtre de la Tanière-du-Loup**, dans le camping du Mont-Tunnel (Village II).  
Détails à la page 8.



**Donnez-nous de l'espace.**



**Ne vous approchez jamais d'un animal sauvage.**

# Camping du Mont-Tunnel (Village I)

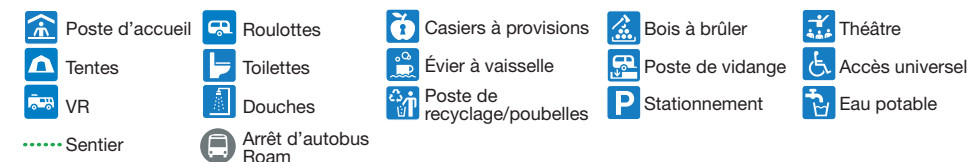
Situé à 4,5 km de Banff, ce camping propose une expérience traditionnelle dans un décor de montagnes. Les campeurs ont accès à des foyers pour la cuisson ainsi qu'à des sentiers de randonnée et de vélo. Ce camping offre plusieurs options pouvant répondre à des préférences diverses, dont quelques emplacements de grande dimension.

## Activités d'interprétation en soirée

Lieu : **Théâtre extérieur du Nid-du-Grand-Corbeau**, dans le camping du Mont-Tunnel (Village I)

Rendez-vous au poste d'accueil du camping ou sur le site

[parcs.canada.ca/interpretation-banff](http://parcs.canada.ca/interpretation-banff) pour obtenir de plus amples renseignements.



618 emplacements



[reservation.pc.gc.ca](http://reservation.pc.gc.ca)

### Profitez des transports en commun

Bon nombre des principales attractions du parc sont desservies par les transports en commun, et ce service est gratuit à partir de la plupart des campings. Laissez votre voiture ou votre VR à votre emplacement et partez à la découverte!

Renseignements sur les autobus et navettes :

[parcs.canada.ca/banff-transport](http://parcs.canada.ca/banff-transport)

ou [explorethepark.ca](http://explorethepark.ca) (en anglais seulement)

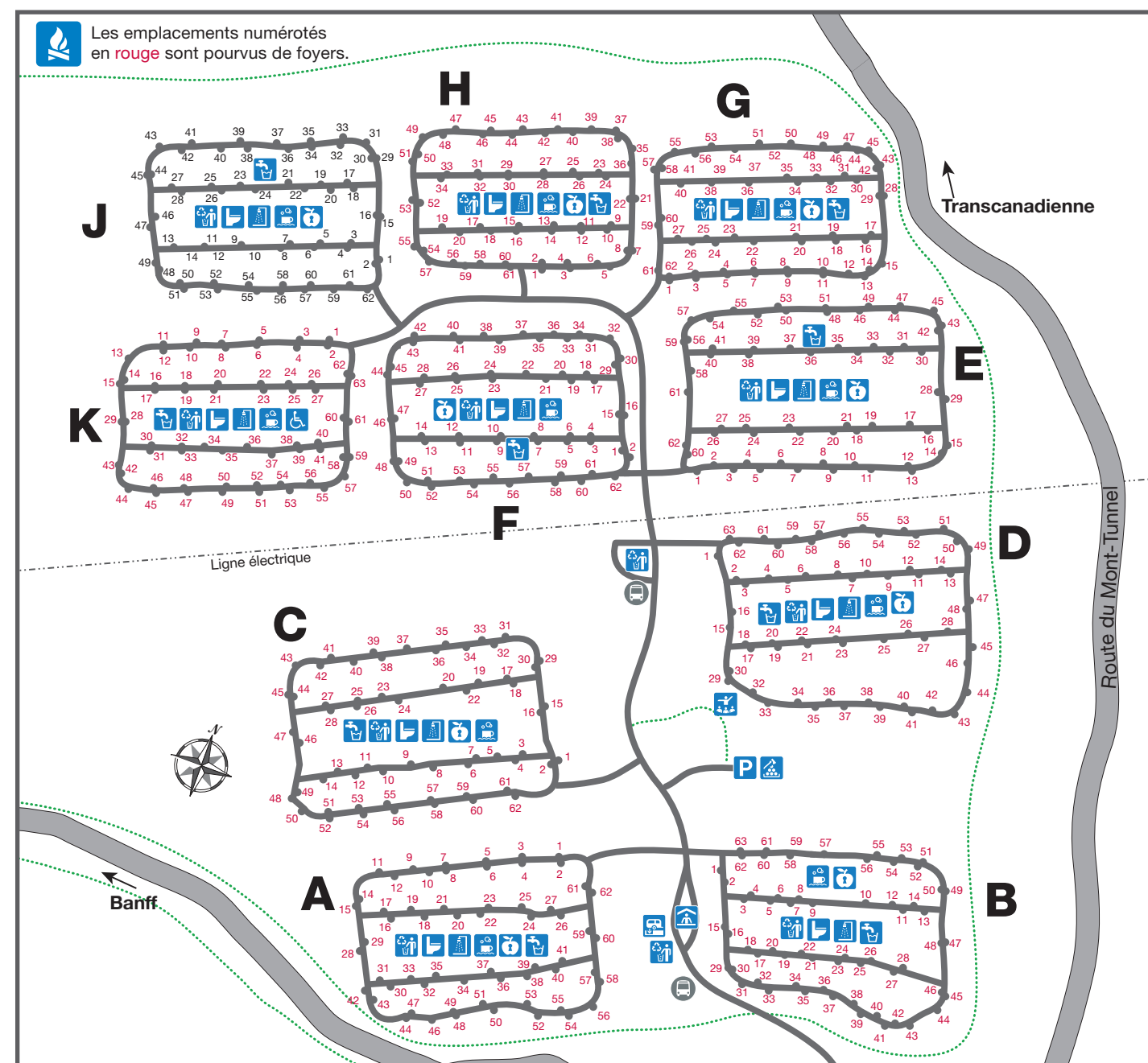
Renseignements en temps réel de Parcs Canada :

[parcs.canada.ca/banffactuel](http://parcs.canada.ca/banffactuel)

Stationnement à Banff :

[banffparking.ca](http://banffparking.ca) (en anglais seulement)

Cartes : Centres d'accueil de Parcs Canada



## La faune et vous

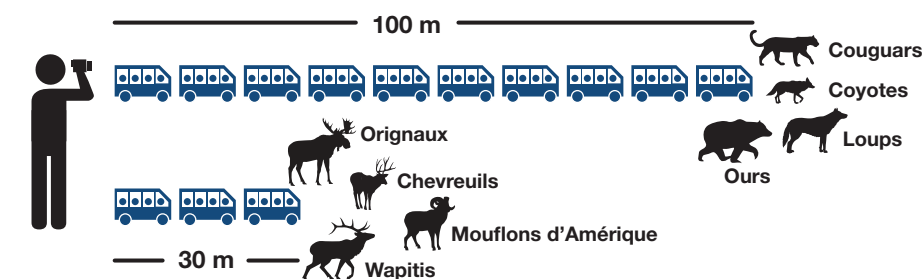
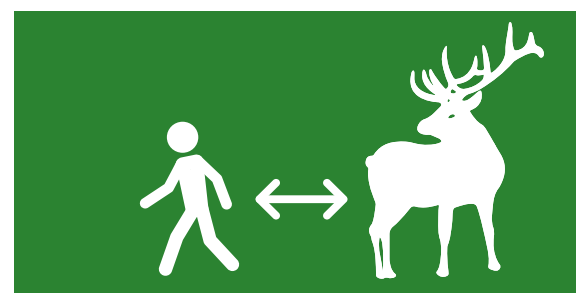
Vos actions comptent!

Quand vous quitterez le parc national Banff, laissez derrière vous un endroit sauvage.

L'observation de la faune dans son milieu naturel figure parmi les expériences les plus exaltantes que vous offrent les parcs nationaux des montagnes. Aidez-nous à protéger ce trésor en vous familiarisant avec **#LaLoiDeLaFaune**.

## Observez la faune de façon sécuritaire

Que vous exploriez à pied, à vélo ou en voiture, donnez de l'espace aux animaux que vous voyez :



N'oubliez pas : les petits animaux comme les rongeurs et les oiseaux ont besoin d'espace eux aussi! Si vous forcez un animal à se déplacer, vous êtes trop près. Si vous voyez un ours, un cougaur, un loup ou un coyote, signalez-le au Service de répartition du parc : 403-762-1470.

## Respectez les limites de vitesse

Les clôtures et les passages pour animaux ont réduit le nombre de collisions animaux-véhicules, mais ils n'ont pas complètement éliminé la mortalité faunique sur la route. Si vous apercevez des animaux au bord de la route, **RESTEZ DANS VOTRE VÉHICULE**.



- Ralentissez.
- Allumez vos feux de détresse pour prévenir les autres conducteurs.
- Rangez-vous sur le bas-côté seulement si vous pouvez le faire sans danger.
- Observez, prenez des photos et reprenez la route.
- S'il se forme un embouteillage, poursuivez votre route. La situation est dangereuse pour les humains et pour les animaux.

## Respectez les fermetures de secteur



Ensemble, nous pouvons donner de l'espace aux animaux lorsqu'ils en ont le plus besoin.

Respectez les restrictions et les fermetures de secteur – c'est la loi. Les fermetures et les restrictions en vigueur dans le parc national Banff servent à protéger des zones écologiquement fragiles et un habitat important pour des espèces sensibles ou en péril. Elles sont instaurées dans des secteurs où les risques d'affrontements humains-animaux sont élevés. Si vous tombez sur un secteur fermé, changez vos plans.

Consultez le site [parcs.canada.ca/bulletins-banff](http://parcs.canada.ca/bulletins-banff) pour obtenir la liste des fermetures, des mises en garde et des restrictions en vigueur.

## Ne nourrissez jamais la faune



Les animaux mettent peu de temps à trouver la nourriture, les articles parfumés ou les déchets laissés sans surveillance. Lorsqu'ils goûtent à ces sources de nourriture non naturelles, ils apprennent que, en s'approchant des humains, ils ont facilement accès à un repas. Ils peuvent alors adopter un comportement agressif et blesser ou tuer des humains, ce qui compromet leur propre survie.

## Gardez votre emplacement de camping ou votre aire de pique-nique propre.

Après avoir fait la cuisine ou mangé à votre table de pique-nique, vous DEVEZ ranger la nourriture, les produits parfumés et les déchets en lieu sûr. Pour que votre aire de pique-nique ou votre emplacement de camping soit jugé propre, il doit être exempt de tout ce qui pourrait attirer des animaux. Ne laissez jamais les articles suivants sans surveillance ou dans une tente ou une tente-roulotte, ne serait-ce que pour un instant :

- Glacières – pleines ou vides;
- Nourriture – emballée, non emballée ou dans des contenants;
- Ordures et emballages;
- Vaisselle, chaudrons et ustensiles – propres ou sales;
- Contenants à boissons – pleins ou vides;
- Nourriture et bols de nourriture pour animaux de compagnie – pleins ou vides;
- Bouteilles et canettes – ouvertes ou non;
- Produits parfumés – p. ex. shampoing, dentifrice, bougies, citronnelle, détergent à vaisselle, écran solaire, baume pour les lèvres, linges à vaisselle;
- Barbecues et réchauds – propres ou sales;
- Tout autre article qui sert à la préparation des repas ou qui dégage une odeur.

Videz votre eau de vaisselle dans un évier extérieur ou au poste de vidange.



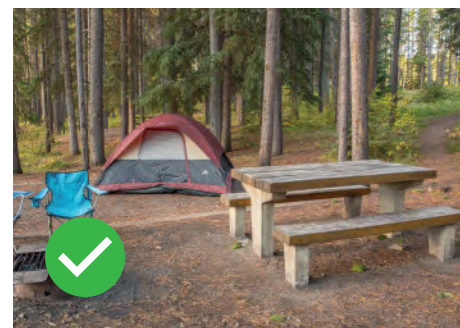
**Il se peut que le personnel de Parcs Canada pénètre dans les sections ouvertes et visibles d'un emplacement de camping sans surveillance pour enlever et placer en lieu sûr les articles laissés à la vue qui pourraient attirer des animaux sauvages. Gardez votre emplacement propre afin de réduire les risques pour votre sécurité et celle de la faune.**



La nourriture, les articles liés à la nourriture et les produits parfumés DOIVENT être rangés.



Les glacières, les réchauds et la vaisselle (propre ou sale) DOIVENT être rangés.



Les objets non liés à la nourriture peuvent être laissés dehors.

## Éliminez tous vos déchets



Jetez tous vos déchets, vos articles recyclables et vos restes de nourriture (même les déchets organiques, comme les peaux de banane et les trognons de pomme) dans des réceptacles à l'épreuve de la faune – jamais par terre, dans un foyer pour feux de camp ou dans la caisse de votre camion.

Si vous voyez des ordures qui traînent dans la ville de Banff, composez le 403-762-1218 (service en anglais seulement, bureaux ouverts sept jours sur sept, de 8 h à 18 h). Si les déchets se trouvent ailleurs dans le parc national Banff, appelez le Service de répartition (accessible sept jours sur sept, 24 heures sur 24) au 403-762-1470.

## Tenez votre chien en laisse



Les chiens sont une source de stress pour la faune, car ils peuvent être perçus comme une menace. Les chiens sans laisse peuvent provoquer des comportements agressifs chez des espèces sauvages comme le grizzli et le wapiti. Soyez un propriétaire de chien responsable. Pour éviter une situation dangereuse :

- Tenez votre chien en laisse et conservez-en la maîtrise physique en tout temps. C'est la loi.
- Ramassez ses excréments et jetez-les dans une poubelle à l'épreuve de la faune.
- Sachez sur quels sentiers les chiens sont autorisés : [parcs.canada.ca/sentiersbanff](https://parcs.canada.ca/sentiersbanff)
- Songez à laisser votre chien à la maison si vous comptez faire du camping, de la randonnée ou une excursion dans l'arrière-pays.



Ne laissez jamais de nourriture pour animaux de compagnie dehors. Rangez les bols de nourriture, qu'ils soient vides ou pleins. Ne les laissez jamais dehors pour la nuit.

## Sécurité des enfants

Les enfants pourraient attirer l'attention d'un ours, d'un cougar, d'un loup ou d'un coyote et se faire attaquer :

- Gardez-les en tout temps près de vous et à portée de vue.
- Empêchez-les de jouer à l'intérieur ou à proximité de parcelles de végétation haute ou dense.
- Ne les autorisez jamais à caresser un animal, à lui donner à manger ou à se faire prendre en photo à ses côtés.

**Il est illégal de nourrir, d'attirer ou de déranger un animal sauvage dans un parc national. Les contrevenants seront poursuivis en justice et devront comparaître en cour. Les amendes peuvent aller jusqu'à 25 000 \$.**

## Généralités

En plus de garder votre emplacement de camping propre, vous devez respecter un certain nombre de règlements pour que tous les campeurs puissent vivre une expérience sécuritaire et agréable.

Les campings et la dimension des emplacements ont été conçus de manière à réduire notre impact sur l'écosystème. Si vous excédez la capacité d'accueil d'un emplacement, vous exercez des pressions sur le camping et sur l'environnement.

- Il ne peut y avoir plus de six personnes (enfants compris) par emplacement.
- **Vous devez quitter votre emplacement ou vous réinscrire au plus tard à 11 h.**
- **La durée maximale du séjour est de 14 nuits.**
- Le camping n'est permis que dans les endroits désignés.
- Les véhicules et les tentes doivent se trouver à l'intérieur de l'emplacement désigné, sur la plateforme de gravier, et non sur la végétation.
- Si vous utilisez des toiles, vous devez les fixer à des poteaux pour ne pas endommager les arbres.

## Respectez vos voisins

Les visiteurs aiment le camping parce qu'il leur permet d'échapper au bruit de la ville et de s'imprégner de la paix et de la tranquillité de la nature. Même les conversations à voix basse peuvent porter dans une zone boisée. Les bruits excessifs ne sont jamais tolérés, quelle que soit l'heure de la journée. Le chahut doit être signalé immédiatement au personnel du camping.

**Couvre-feu** – Le couvre-feu est en vigueur chaque jour de 23 h à 7 h. Pendant cette période, la musique et les feux de camp sont interdits, de même que l'alcool et le cannabis.

**Alcool et cannabis** – Les boissons alcoolisées ouvertes et le cannabis sont interdits de 23 h à 7 h. **Durant les longues fins de semaine de l'été, il est interdit d'avoir de l'alcool ou du cannabis en sa possession dans les campings.** Voir la page 15.

**Génératrices** – Les génératrices ne sont autorisées que de 9 h à 10 h 30 et de 17 h à 19 h.

**Visiteurs** – Seuls les campeurs inscrits sont autorisés dans les emplacements de camping après 23 h.

## Feux de camp

Les feux de camp sont l'une des activités de prédilection des campeurs. Pour éviter que votre feu ne devienne un danger pour vous et pour l'environnement, respectez les règlements suivants :

**Permis** – Chaque groupe inscrit qui souhaite faire un feu de camp doit acheter un permis. Vous pouvez vous en procurer un au moment de la réservation ou l'obtenir au camping ou au kiosque d'auto-inscription.

**Taille du feu** – Les feux doivent être contenus dans le foyer en métal fourni. Il est illégal d'allumer un feu à l'extérieur des foyers désignés. Les foyers de fortune en roche sont interdits, mais les foyers portatifs au gaz sont permis. Pour réduire les incidences néfastes des feux de camp sur l'environnement, faites de petits feux : le bois ne doit pas dépasser le dessus du foyer.

**Bois** – N'utilisez que le bois obtenu dans la cour à bois du camping. N'y prenez que les quantités nécessaires, et laissez-y ce que vous ne ferez pas brûler. **Évitez de faire brûler de la nourriture, des ordures** ou du bois mort issu de la forêt environnante. Utilisez une hache pour débiter les bûches fournies en bois d'allumage.

**Heures** – Les feux de camp ne sont autorisés que de 7 h à 23 h. Ne laissez jamais votre feu sans surveillance, et éteignez-le complètement avant de partir. Reportez-vous à la section *Interdictions relatives à l'alcool, au cannabis et aux feux de camp* à la page 15. Consultez le site [parcs.canada.ca/feu-banff](http://parcs.canada.ca/feu-banff) pour obtenir de l'information sur les incendies et les interdictions de feux.

## Pêche

Le permis de pêche de parc national est obligatoire. Vous pouvez en obtenir un aux centres d'accueil de Parcs Canada, au quai du lac Minnewanka ou chez divers détaillants des environs. Procurez-vous un exemplaire du *Sommaire du règlement sur la pêche* ou consultez le site [parcs.canada.ca/banff-peche](http://parcs.canada.ca/banff-peche) pour en savoir davantage sur les règles particulières qui s'appliquent à la pêche dans les parcs nationaux.

## Non-conformité

Le personnel de Parcs Canada est là pour vous aider et peut se rendre à votre emplacement pour vous rappeler la réglementation. Les campeurs qui ne gardent pas leur emplacement de camping propre ou qui enfreignent les autres règlements s'exposent à une révocation de leur permis de camping sans possibilité de remboursement. Ils pourraient également être accusés en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* ou de la réglementation sur les parcs nationaux du Canada, devoir comparaître en cour et se voir imposer une amende maximale de 25 000 \$. Le titulaire du permis doit veiller à ce que son emplacement demeure dans un état satisfaisant.

Vous pouvez être un bon voisin et garantir à votre entourage une expérience de camping agréable en appliquant les lignes directrices suivantes :

**Vaisselle** – Pour laver votre vaisselle, servez-vous des évier extérieurs ou d'un bassin personnel. N'utilisez pas les lavabos se trouvant dans les blocs sanitaires. Jetez l'eau de vaisselle dans les évier extérieurs ou aux postes de vidange des campings. Laissez les évier en meilleur état qu'à votre arrivée. Ne versez jamais d'eau de vaisselle dans les buissons ou sur le sol.

**Lessive** – Utilisez votre propre bassin et jetez l'eau dans l'évier extérieur ou au poste de vidange. Évitez d'utiliser les évier qui se trouvent à l'intérieur des blocs sanitaires. La ville de Banff compte aussi des laveries.

**Recyclage** – Déposez vos bouteilles et vos canettes (contenants consignés) dans les bacs de recyclage de chaque camping.

**Enfants** – Pour assurer la sécurité de vos enfants, supervisez-les en tout temps. Ils pourraient s'égarer ou pénétrer par mégarde dans un emplacement voisin.

**Véhicules** – Respectez les limites de vitesse et restez vigilant lorsque vous roulez dans le camping. Les arbres pourraient vous bloquer la vue, et des piétons, surtout des enfants, pourraient surgir devant vous sans prévenir. Faites attention aux souches en bordure du chemin et aux emplacements de camping qui pourraient être dissimulés dans l'herbe.

**Accès aux installations** – Empruntez les chemins et les sentiers pour accéder à votre emplacement et aux installations du camping (abris de pique-nique, toilettes, etc.). En prenant un raccourci à travers l'emplacement d'un voisin, vous risquez de déranger d'autres campeurs et de piétiner la végétation fragile.

## Interdictions relatives à l'alcool, au cannabis et aux feux de camp

De mai à septembre, Parcs Canada applique plusieurs politiques pour assurer aux visiteurs une bonne nuit de sommeil. Il est interdit de consommer de l'alcool et du cannabis et d'allumer un feu de camp dans les campings pendant le couvre-feu, soit de 23 h à 7 h. Pendant les longues fins de semaine d'été, la possession d'alcool et de cannabis est interdite dans tous les campings. Lorsque l'indice de danger d'incendie est élevé, l'interdiction de feux peut être étendue à tout le parc, 24 heures par jour.

Remarque : Il existe une différence entre l'interdiction de consommer de l'alcool ou du cannabis et l'interdiction d'en avoir en sa possession.

Interdiction de consommation : L'alcool et le cannabis sont autorisés dans les emplacements de camping, mais il est interdit d'en consommer ou de garder des boissons alcoolisées ouvertes pendant le couvre-feu.

Interdiction de possession : L'alcool et le cannabis sont interdits en tout temps.



W. Lambert

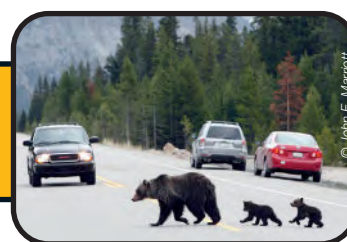
## Gardes de parc

Dans les campings des parcs nationaux, les gardes de parc sont les principaux agents de la paix. Ils sont chargés de protéger le parc national Banff et de veiller à ce que les campeurs vivent une expérience sécuritaire et agréable. Les campeurs sont tenus par la loi de se conformer à leurs demandes. Votre collaboration est appréciée.

Consultez le site [parcs.canada.ca/reglementsbanff](http://parcs.canada.ca/reglementsbanff) pour en savoir plus sur les règlements du parc.



R. Bray



**Ralentissez. Mes ours vivent ici.**



**Respectez les limites de vitesse.**



# Respectez vos voisins ainsi que la faune



**Couvre-feu**  
De 23 h à 7 h



**Génératrices**  
De 9 h à 10 h 30 et de 17 h à 19 h



**Interdiction de feux**  
De 23 h à 7 h



**Interdiction de consommer de l'alcool et du cannabis\***  
De 23 h à 7 h

\*Durant les longues fins de semaine d'été, il est interdit d'avoir de l'alcool ou du cannabis en sa possession dans tous les campings. Voir la page 15.



**Évitez de laisser traîner des ordures et gardez votre emplacement propre en tout temps.**



**Abstenez-vous de nourrir quelque animal sauvage que ce soit.**



**Ne vous approchez jamais des animaux sauvages. Donnez-leur de l'espace.**



**Tenez vos animaux de compagnie en laisse et gardez-en la maîtrise physique en tout temps.**

**Les contrevenants sont passibles d'accusations, d'une comparution en cour et d'amendes pouvant aller jusqu'à 25 000 \$.**

## Centres d'accueil de Parcs Canada dans le secteur de Banff

Centre d'accueil de Banff : 224, avenue Banff

Centre d'accueil de Banff : gare ferroviaire de Banff; 327, avenue Railway

403-762-1550 / [parcs.canada.ca/banff](https://parcs.canada.ca/banff)

Consultez le site [parcs.canada.ca/banff-heures](https://parcs.canada.ca/banff-heures) pour connaître les heures d'ouverture actuelles.

**Si vous voyez un ours, un cougar, un loup ou un coyote**, veuillez en avvertir immédiatement le personnel de Parcs Canada ou appeler le Service de répartition du parc (service accessible sept jours sur sept, 24 heures sur 24) au **403-762-1470**.

Pour signaler du bruit excessif dans un camping, pour déposer une plainte après les heures d'ouverture ou pour signaler toute infraction à la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, composez sans frais le **1-888-927-3367**. Ce service est gratuit et accessible 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

**En cas d'URGENCE, composez le 911 ou, si vous utilisez un téléphone satellite, le 403-762-4506. Les téléphones cellulaires ne sont pas fiables dans le parc.**